

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20260326-DEL2026-011-DE
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026

La CELLETTE-23

Délibération n° 2026-011 en date du 26 mars 2026 approbation du CFU 2025 du Budget Principal.

Date de Convocation : 23/03/2026

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 26 mars à 19h, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. CARCAT Camille, M. CHAUMETTE Raymond, Mme BOUBET Claire, COSPEREC Gilles, Mme LORY Angélique, M. CHOPINAUD Francis, Mme BALLEST Isabelle, M. GADAIX Jacques
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. BIGNET Jean-Paul, Mme SCHWANDER HOLBERT Florence, Mme WYBRECHT Annie

Pouvoirs : M. BIGNET Jean-Paul pouvoir à M. GADAIX Jacques, Mme SCHWANDER HOLBERT Florence à M. CHAUMETTE Raymond, Mme WYBRECHT Annie à M. CHOPINAUD Francis.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : M. Raymond CHAUMETTE est désigné secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Cellette

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de La Cellette ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS Reportés N-1		110 06.91		261 213.54		371 319.73
OPERATION DE L'EXERC.	251 776.26	295 259.61	232 042.03	92 794.24	483 818.29	388 053.85
RESULTAT Exercice N	0,00	43 483.35	138 247.79	00.00	95 764.44	
TOTAUX	238 291.52	405 365.80	371 289.82	354 007.78	483 818.29	759 373.58
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	153 589.54	0.00	121965.75	0,00	275 555.29
RESTE A REALISER			104 268.50	25 779.66		

L'excédent de Fonctionnement de clôture au 31 décembre 2025 s'élève à 153 589.54€

L'excédent d'investissement de clôture est de 121 965.75€

Les restes à réaliser s'établissent à 104 268.50€ en dépenses et de 25 779.66€ en recettes

Hors de la présence de M. Camille CARCAT, Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
 23350 LA CELLETTE
 Tél : 05-55-80-62-97
 mairie@lacellette23.fr



- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de La Cellette
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	7	3	7	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 27/03/2026
 M. CHAUMETTE Raymond

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 26/03/2026
 M. CARCAT Camille

